



CONSEIL COMMUNAL
DE NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Séance du 21 mars 2018

Présidence : Mme Antoinette DAPPLES DÜNNER

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 02-2018, du 12 février 2018, relatif à la création de l'Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac (ASPIHL);
- ayant entendu le rapport de la Commission des Finances et de Gestion;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour;

DÉCIDE

- **D'ACCEPTER** le préavis N°02-2018, du 12 février 2018, relatif à la création de l'Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac (ASPIHL) tel que présenté ;

Ainsi délibéré et admis, à main levée et à la majorité évidente (1 avis contraire et 2 abstentions), en séance du 21 mars 2018.

Noville, le 21 mars 2018

Extrait conforme :

L'attestent :

La Présidente

A. Dapples Dünner



La Secrétaire :

E. Bernard